

Assister à un procès

Par **k1fry90**, le 17/11/2008 à 13:59

Bonjour à tous

J'aimerais assister à un procès au TGI mais je voudrais savoir où je peut trouver "le programme" pour ne pas aller voir un procès inintéressant, et quels sont les procès les plus intéressants à aller voir ?

Et si vous pouvez partager vos expériences si vous êtes déjà allé voir un procès.

Merci Image not found or type unknown

Par **pipou**, le 17/11/2008 à 14:13

moi j'ai déjà assisté à un procès à la Cour d'Assise, mais j'accompagnais l'avocat de la partie civile (dans une sombre affaire de drogues, l'avocat avait été nommé d'office), ce qui fait que j'ai pu assister au procès dès le tout début, et l'avocat m'avait déjà tout raconté en détails (les faits, les arguments qu'il allait sortir, etc ...).

Peut-être qu'il y a un Journal du TGI, qui planifie tous les procès du mois, mais je ne peux rien te dire pour ça, moi même je ne savais pas comment m'y prendre pour y aller "seule", mais j'ai été très contente de pouvoir accompagner l'avocat. En fait, je pense même que c'est la meilleure chose à faire, parce que si tu as des questions à poser concernant le procès, il sera sans doute la personne la plus apte à te répondre.

Par **Gab2**, le 17/11/2008 à 15:15

Bonjour,

Vous pouvez aller directement au tribunal compétent demander quand les sessions sont organisées.

Par contre, à ma connaissance, il n'y a pas de programme. Si vous voulez connaître toutes les affaires qui vont être traitées, il y a en principe une petite affiche devant la salle du tribunal qui récapitule les affaires qui vont être jugées dans la journée.

Pour la Cour d'assises, il faut aller à la Cour d'appel. En principe, les sessions d'assises ont

lieu la première semaine de chaque mois.

Ce sont, à mon sens, les procès les plus intéressants mais faut savoir que ces procès ont généralement lieu sur plusieurs jours. Donc, mieux vaut prévoir du temps.

Pour les affaires correctionnelles, il y a plusieurs sessions par semaine (à Montpellier, c'est toutes les après midi de 14h à 22h, parfois plus, parfois moins). Les affaires sont jugées rapidement, donc on peut y voir de tout, c'est aussi intéressant.

Par **Ishou**, le **17/11/2008** à **17:34**

[quote="k1fry90":3v64wg4k]Bonjour à tous

J'aimerais assister à un procès au TGI mais je voudrais savoir où je peut trouver "le programme" pour ne pas aller voir un procès inintéressant, et quels sont les procès les plus intéressants à aller voir ?

Et si vous pouvez partager vos expériences si vous êtes déjà allé voir un procès.

Merci Image not found [quote:3v64wg4k]

Bonjour,

Juste une chose . Aller au TGI, c'est pas comme aller au cinéma ou regarder la télévision

Par **mathou**, le **17/11/2008** à **17:54**

Bonsoir,

Si tu tapes " assister audience " ou juste " audience " dans le moteur de recherche du forum, tu trouveras les messages qui en parlent et notamment les ressentis de ceux qui ont assisté à des audiences.

Pour le reste, je rejoins les autres membres. En principe tu peux aller te renseigner au greffe pour connaître les audiences (certaines sont à huis clos, par exemple les affaires relatives aux enfants ou à la famille).

Parfois la juridiction a un site internet avec le calendrier des réservations de salles d'audience : certains jours sont réservés aux contrats, d'autres à la famille, d'autres aux affaires correctionnelles...

Dans tous les cas, il faut se comporter de manière courtoise et respectueuse (téléphone portable coupé, pas de tenue débraillée, pas d'allées et venues etc). Tu peux demander sur place les moments où il faut se lever par exemple.

Concernant le choix de l'affaire, là c'est à toi de voir. Le plus souvent les étudiants commencent par voir la correctionnelle, car ça se rapproche le plus de l'idée de justice-sanction. Mais ça peut être marrant aussi en droit des affaires, si tu as vu certaines notions (sinon tu es un peu largué). Donc fais selon tes goûts.

Le mieux, c'est d'y aller en groupe de deux ou trois, je trouve.

Par **k1fry90**, le 17/11/2008 à 17:55

[quote="Ishou":17jtnm5d]

Bonjour,

Juste une chose . Aller au TGI, c'est pas comme aller au cinéma ou regarder la télévision[/quote:17jtnm5d]

C'est pour ça que je met des "guillemets " quand je parle de "programme".
Mais bon je me doutais bien que qq un allait faire la reflexion.

Sinon merci beaucoup aux autres, je pense que je vais me rendre directement sur place avec 2 amis

Merci encore

Par **Camille**, le 18/11/2008 à 10:57

Bonjour,

[quote="Ishou":1g102gh6]

Juste une chose . Aller au TGI, c'est pas comme aller au cinéma ou regarder la télévision[/quote:1g102gh6]

Exact, au cinéma, on paye pour entrer et pour la télé, on paye une redevance annuelle. Le TGI, c'est gratos...

:D

Image not found or type unknown

Par **Michel**, le **23/08/2019** à **20:24**

Bonjour,

Vous trouverez toutes les infos pratiques pour vous rendre au nouveau Tribunal de Paris (porte de Clichy) sur cette page : <http://www.devenir-avocat.fr/comment-assister-a-un-proces/>

Pour la rentrée 2019, un procès hors norme (le procès Mediator) aura lieu durant 6 mois dès le 23 septembre :

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/le-proces-mediator-se-tiendra-de-septembre-2019-a-avril-2020-20190418>

En 2019, le procès France Télécom avait duré 2 mois et demi. Le jugement sera rendu le 20 décembre à 10h00.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2019** à **07:22**

Bonjour

Merci pour ces informations